

## EPCI DU BASSIN DE LANDRES

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 29 septembre 2016

DEPARTEMENT :  
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :  
Briey

CANTON :  
Du Pays de Briey

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-neuf septembre à vingt heures en Mairie de Bouligny, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

#### COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

##### Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI  
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, FISCHESSE G., RIGOLET  
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.  
Commune de JOUDREVILLE : M. LEON  
Commune de LANDRES : M. CECCATO  
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINKI  
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARASSE, MAZZOCCO

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Commune de TRIEUX : MM. GOURY, SABBA  
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, GAYCHET, FRETTE  
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

##### Etaient représentés :

Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN est représenté par M. LEON  
Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY  
Mme MASCELLI est représentée par Mme SABBA  
Commune de TUCQUEGNIEUX : M. CARLI est représenté par M. FRETTE

Le Président certifie que le Conseil Communautaire a été convoqué le 23/09/2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 30/09/2016 et publication du : 30/09/2016

##### Etaient absents (excusés) :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI  
Commune de JOUDREVILLE : Mme CROCIATI  
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI

Secrétaire de séance : M. GOURY André

Le Président  
Jean-Marc LEON



Le Président  
Jean-Marc LEON

Acte n° D2016-09-07

Marché Lot 1 Aménagement rue Principale à AVILLERS

Etablissement  
Public de  
Coopération  
Intercommunale  
Tél : 03 82 21 73 11  
Fax : 03 82 21 88 34  
e.p.c.i@epci-bl.eu  
1, rue du C<sup>st</sup> Fabien  
B.P. 70039  
54490 Piennes

Accusé de réception en préfecture  
054-245400379-20160929-2016-062-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2016  
Date de réception préfecture : 30/09/2016

Vu la décision de réaliser les travaux d'aménagement de la Rue Principale à AVILLERS en deux tranches annuelles, à partir de 2015,

Vu la réalisation de la tranche 1 en 2015,

Vu le budget de l'EPCI et le plan de financement de la tranche 2,

Vu la première consultation déclarée infructueuse pour le Lot 1 par la commission d'appel d'offres le 20 juillet 2016,

Vu la consultation des entreprises en procédure adaptée, envoyée à la publication le 20 juillet 2016,

Vu le rapport du maître d'œuvre et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 06 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché Aménagement de voirie Rue Principale à AVILLERS - Tranche 2 - comme suit :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT
1	Voirie	EUROVIA	181.942,45

- D'autoriser le Président ou le premier Vice-Président à signer et exécuter ledit marché.

Extrait certifié conforme  
Le Président  
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture  
054-245400379-20160929-2016-062-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2016  
Date de réception préfecture : 30/09/2016